

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 – pouvoir à M. de MAZIERES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PERILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERNIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Motion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à demander à l'Institut national de recherche en informatique (INRIA) et en automatique de réétudier son projet de déménagement de Rocquencourt à Paris.

□ **M. le Président, rapporteur, donne lecture du projet de motion.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2121-29,

Vu les statuts de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) est un institut de recherche français en mathématiques et informatique. Créé le 3 janvier 1967 dans le cadre du Plan calcul, il a le statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique.

Son objectif est de mettre en réseau les compétences et talents de l'ensemble du dispositif de recherche français et international, dans ses domaines de compétence.

Le premier centre de l'INRIA a été créé à Rocquencourt dans les anciens bâtiments du SHAPE, quartier-général de l'OTAN en Europe. Ce site accueille le centre de recherche mais aussi le siège de l'institut. L'INRIA est désormais composé de huit centres de recherche autonomes répartis sur tout le territoire français.

L'INRIA s'inscrit dans la dynamique politique économique et de développement d'un pôle de recherche scientifique sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

C'est pourquoi, un projet de relocalisation de l'institut sur Paris aurait des conséquences économiques importantes pour la communauté d'agglomération et pour la commune de Rocquencourt qui n'ont pas été associées à celui-ci par l'Etat ou l'INRIA.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
A l'unanimité, les élus de Versailles Grand Parc souhaitent :

- 1) *alerter l'Etat et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique des conséquences économiques et sociales liées au projet de départ de l'INRIA du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *dénoncer la relocalisation à Paris des capacités de recherche françaises alors qu'un cluster axé sur les technologies innovantes est mis en place sur le site de Satory, pôle majeur de l'OIN Paris-Saclay, notamment autour des mobilités innovantes et de l'institut VeDeCoM, dont l'INRIA est un donateur associé.*

M. le Président soumet la motion au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

La motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour le Président,
par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_10_MOTION

Résumé de l'acte : Motion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à dem...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 9.4. Voeux et motions

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_MOTION-DE

Pièces jointes :

2015-10-MOTION - ASS - motion INRIA.pdf

Historique :

| | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------|
| 19/10/2015 18:05:57 | Reçu | Tiphaine Le Dilhuit |
| 19/10/2015 18:06:11 | En cours de transmission | |
| 19/10/2015 18:06:22 | Transmis en Préfecture | |
| 19/10/2015 18:09:48 | Accusé de réception reçu | |